



**Autorisation de paiement périodique par carte de crédit  
ou par une banque pour la gestion de parcs d'outils (Canada)**

**J'atteste**

- que je suis signataire du compte indiqué ci-dessous et que je possède l'autorité nécessaire pour accorder la présente autorisation au nom de (*Nom ou entreprise*) \_\_\_\_\_
- que le client a signé un contrat de gestion de parc d'outils avec Hilti (Canada) Corporation (« contrat »).
- que Hilti (Canada) Corporation, ou un de ses agents, est autorisé à facturer des montants périodiques lorsqu'ils deviennent exigibles sur le compte de carte de crédit ci-dessous ou à prélever dans le compte indiqué les frais variables associés au contrat par le biais d'une traite (ACH) ou par transfert électronique de fonds (TEF) pour le total des frais mensuels prévus au contrat, conformément aux modalités de ce dernier.
- que si ces frais sont impayés ou refusés, j'accepte, en plus de régler les frais en question, la facturation de frais supplémentaires de 25 \$, taxes en sus.
- que si des produits sont ajoutés au contrat, j'accepte sans préavis la hausse subséquente des frais mensuels.
- que la présente autorisation par \_\_\_\_\_ (nom, titre et entreprise) reste en vigueur jusqu'à ce que Hilti, Inc. reçoive du client un avis écrit de révocation et que l'autorité accordée par la présente à Hilti (Canada) Corporation est irrévocable jusqu'à réception d'un tel avis. Une telle révocation n'a aucun effet sur les actions entreprises avant qu'elle ne soit reçue, elle ne dispense aucunement le client de son obligation de paiement et elle n'a aucun effet sur les conditions du contrat.
- Je peux révoquer mon autorisation en tout temps, moyennant un préavis écrit de 15 jours. Pour obtenir un exemple de formulaire d'annulation ou de plus amples renseignements sur mon droit à annuler un accord de prélèvement automatique, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).
- J'ai certains droits au recours si un prélèvement est effectué en violation du présent accord. Par exemple, j'ai le droit d'être remboursé de tout prélèvement non autorisé ou non conforme au présent accord de prélèvement automatique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes droits au recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).

**Options de paiement :**

**Signature autorisée :**

**Option 1 : prélèvement automatique** (veuillez fournir un chèque annulé)

\_\_\_\_\_  
Numéro de banque (code à 3 chiffres)      Numéro d'identification de la banque (code à 5 chiffres)

\_\_\_\_\_  
Numéro de compte bancaire

\_\_\_\_\_  
Nom de la banque

**Option 2 : paiement périodique par carte de crédit**

\_\_\_\_\_  
Numéro de la carte de crédit

\_\_\_\_\_  
Date d'expiration      Code de sécurité (CVV)

\_\_\_\_\_  
Nom de la banque émettrice

\* Remarque :

- Vous continuerez de recevoir une facture mensuelle pour vos dossiers.
- Les frais seront facturés le 25<sup>e</sup> jour du mois de facturation.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entreprise

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
N° de compte Hilti

\_\_\_\_\_  
N° de téléphone

\_\_\_\_\_  
Date

**Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli  
par courriel à [ElectronicPayment@hilti.com](mailto:ElectronicPayment@hilti.com)**